

République Française
Arrondissement de CHATEAU-GONTIER
Département de la Mayenne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LA ROË (53350)

L'an deux mil vingt-six, le onze mars, à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de La Roë s'est réuni à la salle de conseil, sous la présidence de Monsieur CHADELAUD Gaétan, maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 2 mars deux mil vingt-six.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 2 mars deux mil vingt-six.

Étaient présents : M. CHADELAUD Gaétan, Maire, M. PESLERBE Jean-Claude, Mme DREUX Sonia, Mme Marie-Paule GIRET, M. DUCHET Charles, Mme COUILLARD Nancy et Mme Justine BOISHUS formant la totalité des membres en exercice

Étaient absents : /

Pour que les pouvoirs soient valides il ne peut y avoir qu'un pouvoir par personne

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude PESLERBE

Alinéa3 : « L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote. »

Conformément à l'article L.2122-17 du Code général des collectivités territoriales, la présidence est assurée par M. Peslerbe Jean-Claude, 1er adjoint, qui prend en charge la conduite des débats. Le quorum étant toujours atteint, le conseil poursuit ses travaux.

ORDRE DU JOUR**CFU 2025**

Le quorum n'était pas atteint lors du conseil du 17 février 2026.

Le vote du conseil municipal permet d'affecter les résultats 2025 au budget primitif 2026

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	502 011,43 €	652 580,38 €	
	Recettes réalisées	+ 62 695,46 €	+ 389 478,99 €	+ 452 174,45 €
	Restes à réaliser	0	0	
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	156 437,25 €	652 580,38 €	
	Dépenses réalisées	- 46 273,48 €	-292 297,83 €	-338 571,31 €
	Restes à réaliser	0	0	
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	+ 16 421,98 €	+ 97 181,16 €	+ 113 603,14 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	+ 44 170,37 €	+ 400 324,38 €	
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	+ 60 592,35 €	+ 497 505,54 €	
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0	0	
Résultat cumulé	Excédent/déficit	+ 60 592,35 €	+ 497 505,54 €	+ 558 097,89 €

Proposition de report du résultat :

002 « résultat de fonctionnement reporté » 497 505,54 €

001 « Solde d'investissement reporté » 60 592,35 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Monsieur le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le CFU 2025 de la commune de La Roë
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Budget Primitif 2026

Lecture est fait e du budget primitif aux conseillers municipaux.

Section de Fonctionnement

Dépenses	BP 2026
011 - Charges à caractère général	120 030,00 €
012 - Charges de personnel	66 450,00 €
014 - Atténuation de produits	9 800,00 €
023 - Virement à la section d'invest.	458 248,11€
042 Opération d'ordre	5 407,43 €
65 - Autres charges de gestion	73 500,00 €
66 - Charges financières	2 050,00 €
67 - Charges exceptionnelles	100,00 €
68 – Provisions de charges	250,00 €
Total	735 835,54 €

Recettes	BP 2026
002 - Excédent reporté	497 505,54 €
70 - Produits des services	30 230,00 €
73 - Impôts et taxes	133 900,00 €
731 – Fiscalité locale	200,00 €
74 - Dotations et participations	47 000,00 €
75 - Autres produits de gestion	27 000,00 €
Total	735 835,54 €

Section d'investissement

Dépenses	BP 2026
16 - Remb. Capital emprunts + cautions	18 500,00 €
20 – Immobilisations incorporelles	30 000,00 €
204 – Amortissements	1 237,25 €
21 - Immobilisations corporelles	84 100,00 €
23 – Immobilisations en cours	408 810,64 €
Total	542 647,89 €

Recettes	BP 2026
001 – Solde d'exécution – excédent N-1	60 592,35 €
021 - Virement à la section d'investissement	458 248,11 €
10 – FCTVA	2 900,00 €
040 - Opération d'ordre entre sections	5 407,43 €
13 – subventions d'investissement	15 000,00 €
16 – Caution locataires	500,00 €
Total	542 647,89 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** le budget primitif 2026 tel que présenté ci-dessus.

Tarif des repas de la cantine

De nouveaux tarifs sont appliqués pour le restaurant scolaire :

- Le tarif achat EHPAD est à 7,50 € par repas
- Pour les élèves réguliers et domiciliés à Ballots et les élèves RPI, le repas est à 4,56 €
- Le repas avec majoration est à 5,09 € (pas de réservation)

Cette délibération prend effet au 1^{er} février 2026.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les tarifs de la cantine

Argent de poche 2026

Le projet Argent de Poche concerne les jeunes de 16 à 18 ans révolus habitant sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Craon. Il permet aux jeunes de travailler pendant les vacances et ce, encadrés par les employés communaux, des élus ou des bénévoles.

Le C.I.A.S. du Pays de Craon a décidé de reconduire ce dispositif pour l'année 2026.

Pour les communes qui le souhaitent, l'âge des jeunes qui participent à « Argent de poche » peut être abaissé à 14 ou 15 ans.

9 jeunes de la commune peuvent prétendre faire argent de poche 3 hors commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE de reconduire le dispositif « argent de poche » pour les jeunes à partir de 14 ans.

ACCEPTE le versement de 15 € pour 3 heures de travail par jour et par jeune et par virement.

INFORME que la commune est couverte par son assurance et que les jeunes devront fournir une attestation de « responsabilité civile ».

DONNE pouvoir à Monsieur le maire de signer tout acte, pièce et document se rapportant à ce dossier.

Adhésion CAUE 2026

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'un courrier reçu concernant l'appel de cotisation au CAUE pour l'année 2026.

Pour les communes de moins de 500 habitants, celle-ci est de 55€.

Après délibération, le conseil municipal **accepte** de cotiser au CAUE et **demande** au Maire de régler la cotisation de 55 euros.